

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de travaux :

Pose de barrières pivotantes et de signalisation pour la sécurisation de passages à gué

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de travaux ayant pour objet la **pose de barrières pivotantes et de signalisation pour la sécurisation de passages à gué** ;

Considérant que la proposition de l'entreprise **Travaux Publics Catalans (T.P.C.)** est de nature à pleinement satisfaire les besoins du syndicat ;

DECIDE

Article 1: De conclure un marché public ayant pour objet la **pose de barrières pivotantes et de signalisation pour la sécurisation de passages à gué** avec l'entreprise **Travaux Publics Catalans (T.P.C.)** pour un montant de 8 000 € HT.

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Président

Alexandre PUIGNAU

Maire de Las Cluses

REÇU LE :
24 OCT. 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

